

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

|  |                             |   |  |
|--|-----------------------------|---|--|
| Nom de l'exploitant<br>Garderie les Zamibulles Inc.                                  | Numéro de permis<br>2011794 | Date d'inspection<br>Le 11 septembre 2020           |  |
| Nom de l'établissement<br>Garderie les Zamibulles Inc.                               |                             | Numéro de téléphone<br>(506) 739-9264               |  |
| Adresse<br>629 rue Victoria Edmundston NB E3V 3M8                                    |                             |   |  |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis<br>Pascale Dumont-Levesque |                             | Titre du poste<br>Mentor en assurance de la qualité |  |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives   | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|--|-----------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 22 La routine quotidienne de l'établissement agréé comprend : a) des jeux à l'extérieur pendant une heure au moins par période de quatre heures lorsque la majorité des enfants qui y sont bénéficiaires de services sont présents, sauf dans l'un des cas suivants : (i) le refroidissement éolien est inférieur à -20 °C, (ii) la température est inférieure à -20 °C, (iii) la température atteint 33 °C ou plus avec humidité. | 22(a)     | 19 déc. 2019                   | 11 sept. 2020                       |
| Commentaires : La lacune est maintenant conforme.  |           |                                |                                     |

|  |
|--|
| Commentaires généraux  |
| La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio. |

original signé par  
Pascale Dumont-Levesque  
\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 septembre 2020  
\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Karine Malenfant  
\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 septembre 2020  
\_\_\_\_\_  
Date